

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20200910-19-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception en préfecture : 22/09/2020
Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Nancy
Canton de Val de Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 10 septembre 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **10 septembre 2020 à 20h30, à la salle de l'Ermitage à Frouard**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **4 septembre 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LEPIANKO – M. MACHADO – M. VOINSON
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME GAMEL – M. MULLET – MME PELLENZ – MME PHILIPPOT – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN – MME PANO – M. SOLDNER
<i>Faulx</i>	M. GRANDIEU – MME LEPRUN
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME GERARDIN – M. GRAFF – M. LEBOEUF – M. LEICKNER – MME MACAIGNE
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. JACQUES – M. MEDART
<i>Livardun</i>	M. BECK – MME CLEMENT-DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER – M. ROUGIEUX – M. WAGNER
<i>Malleloy</i>	M. GODEFROY – MME SALEUR
<i>Marbache</i>	MME LESAINE – M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BLASIU
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME BOCHNAK – MME GEOFFROY – M. KUHN – M. MAUGRAS – M. TROGRIC
<i>Saizerais</i>	MME ASCHBACHER – M. LEGGERI
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME SCHMITT à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. POTDEVIN à M. TROGRIC (Pompey)

N°19 – DA du 10/09/2020

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Convention ateliers illettrisme Bassin de Pompey – SYN2A

En application du décret n°2000-404 du 11 Mai 2000, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté annuellement par le Président de l'EPCI à son assemblée délibérante.

Le rapport annuel ci-annexé est un bilan chiffré de l'année 2019. Il contient les indicateurs techniques et financiers suivants :

→ Indicateur relatif à la collecte des déchets :

- territoire desservi
- nombre d'habitants desservis en porte-à-porte et en points d'apport volontaire
- caractéristiques des collectes
- caractéristiques des équipements intercommunaux de gestion des déchets (déchetterie, composterie)

→ indicateur relatif au traitement : localisation et caractéristique des unités de traitement

→ indicateur financier : montant financier par mode d'exploitation

Face aux nouveaux enjeux réglementaires et aux évolutions des prix de marchés de collecte et traitement des déchets ménagers, le Bassin de Pompey s'est fixé pour objectif de trouver de nouvelles **sources d'optimisation techniques et financières** à travers la définition de son nouveau marché de gestion globale des déchets en

- **Tarification Incitative : 1ere intégration sur la taxe foncière et baisse du taux de la part fixe**

La stratégie financière initiée en 2017 se poursuit afin d'encourager les usagers à accentuer le tri et réduire leurs ordures ménagères résiduelles :

Année 2017 : baisse du taux de TEOM de 10.10% à 9%

Année 2018 : baisse du taux de TEOM à 7.96% (part fixe à hauteur de 90%) + part incitative (à hauteur de 10%)

Année 2019 : baisse du taux de TEOM à 7.7% (part fixe à hauteur de 90%) + part incitative (à hauteur de 10%)

Sur cette année 2019, il convient de relever les faits marquants suivants :

- Acquisition d'une chargeuse sur pneumatiques – Demande de subvention

L'augmentation des tonnages de biodéchets, traités par un process d'aération forcé sur la plateforme de compostage intercommunale de Marbache, impacte la maintenance de certains matériels moins adaptés à de telles cadences. Afin de gagner en productivité, il est nécessaire d'adapter les moyens de production, notamment le chargeur télescopique acquis en 2007. Il a donc été procédé à un renouvellement du matériel par un chargeur dont la capacité de charge est plus importante afin de gagner en temps de travail et en sécurité pour les agents. L'acquisition de ce matériel a été faite avec le soutien de l'ADEME.

- Modification de la répartition des tonnages d'ordures ménagères orientés en incinération et en enfouissement

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey oriente 30 % de ces ordures ménagères résiduelles en enfouissement et 70 % en incinération. En lien avec sa politique environnementale, elle souhaite poursuivre le choix majoritaire de la valorisation énergétique pour ses ordures ménagères résiduelles. L'enfouissement étant réservé aux périodes où le site d'incinération serait en opération de maintenance. Ce choix de traitement vise à privilégier essentiellement l'incinération sur le site de Val'Ergie à Ludres.

- Adhésion au réseau compost +

L'association Réseau Compostplus est créée en 2011, à l'initiative de 6 collectivités désireuses de renforcer la reconnaissance de la filière au niveau national. C'est un réseau de collectivités territoriales (28 actuellement) ayant pour point commun d'avoir mis en place un programme de développement de la collecte séparée des biodéchets. Ce réseau est né de la volonté de partager les retours d'expériences et de faire apparaître cette filière comme une solution d'avenir pour la gestion durable de nos déchets. Il a ainsi pour but de pérenniser et de promouvoir la valorisation organique par la collecte séparée des biodéchets

- Préparation des travaux de modernisation de la déchetterie intercommunale

La déchetterie intercommunale, située sur la commune de Frouard a été construite en 1995 par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Afin de replacer cet équipement public au cœur de notre gestion des déchets ménagers, le Bassin de Pompey a lancé en 2017 une étude de faisabilité pour l'optimisation et l'extension de sa déchetterie, concluant à la nécessité d'une évolution visant à :

- Augmenter la superficie du site,
- Améliorer la sécurité et les aspects environnementaux
- Développer le tri de nouveaux matériaux et créer de nouvelles filières de valorisation

Optimiser la gestion des déchets actuels

- Proposer un accueil de qualité et sécurisé avec la mise en place d'un contrôle d'accès à l'entrée et faciliter la circulation sur la déchetterie avec une plateforme plus large
- Organiser des flux de circulations distincts usagers / prestataires de collectes

Les travaux s'étaleront de septembre 2020 à avril 2021. Période durant laquelle les usagers seront redirigés vers d'autres déchetteries de collectivités voisines.

- Lauréat de l'appel à candidature pour l'expérimentation du Contrat de Performance Déchets Ménagers et Assimilés mené par l'ADEME

L'expérimentation Contrat de Performance Déchets Ménagers et Assimilés (CPDMA) menée par l'ADEME cherche à faire évoluer les modes de contractualisation de la gestion des déchets. Les objectifs visés sont de réduire les déchets, d'économiser les ressources en s'ouvrant à d'autres effets utiles comme le recyclage, la propreté, la logistique... l'étude CPDMA propose de tendre vers la construction de solutions intégrées prévention & gestion, à même de favoriser l'émergence de systèmes d'acteurs plus coopératifs et de dépasser l'organisation en chaîne de valeur qui structure actuellement le marché. Cette approche permet de faire évoluer les contrats basés majoritairement sur le volume de déchets collectés et traités vers des contrats intégrant ces objectifs de prévention et de valorisation.

Le Bassin de Pompey est lauréat de cette expérimentation et bénéficiera à ce titre :

- d'un accompagnement gratuit à l'élaboration d'un Contrat de Performance Déchets Ménagers et Assimilés.
- d'une aide pour définir le programme fonctionnel des besoins
- d'une assistance dans la conduite d'un dialogue compétitif selon les recommandations de l'étude pour un Contrat de Performance Déchets

- Relance campagne extensions consignes de tri / appel à projet Citéo

Le nouvel appel à projet lancé par Citéo en lien avec le déploiement des extensions des consignes de tri, lancé début 2019 a permis aux collectivités clientes du centre de tri Paprec de candidater pour devenir lauréates en été 2019.

Le Bassin de Pompey s'est engagé sur une communication au dernier trimestre 2019 : journal du tri spécial extensions des consignes et guide du tri envoyés aux 17 000 foyers du territoire pour toujours mieux éclairer les habitants sur le geste du tri et le rendre plus simple.

- Bailleurs et TEOMI

L'expérimentation de cette tarification en 2017 auprès de certains quartiers collectés en conteneurs enterrés a été concluante. Elle s'est poursuivie par une phase de déploiement de conteneurs avec contrôle d'accès sur l'année 2018 sur l'ensemble des quartiers équipés de ces dispositifs de conteneurs enterrés.

Le partenariat avec les bailleurs concernés s'est ainsi renforcé en 2019, par la signature de nouvelles conventions d'engagement.

- Evolution collecte FFOM

Historiquement, la collecte hebdomadaire des déchets fermentescibles passait à un rythme bi mensuel entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} avril. Avec le renforcement du geste de tri opéré par les habitants, et avec l'ambition de permettre aux habitants de disposer de l'ensemble des services à leurs dispositions pour amplifier leurs démarches de tri, une évolution du règlement de collecte a été opérée permettant de maintenir cette collecte toutes les semaines, quelle que soit la période de l'année.

Campagne de sensibilisation en collectif

Suite à des travaux réalisés pour l'équipement d'un contrôle d'accès sur les conteneurs enterrés à ordures ménagères, une grande campagne de sensibilisation s'est déroulée sur toute l'année 2019. Cette campagne a permis de distribuer une carte d'accès aux 1 700 foyers concernés.

Afin d'assurer cette mission de sensibilisation, 2 agents à temps plein ont été embauchés en contrat aidé sous la forme d'un Contrat Emploi Compétences (CEC). Ces embauchés ont été complétés par 4 missions en services civiques dont le champ d'intervention était plus large.

- Campagne de tri, recrutement ambassadeurs collectifs, suivi des erreurs, suivi des professionnels

La fin de l'année 2018 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle équipe d'ambassadeurs de 4 personnes en service civique sur 8 mois. Leurs missions ont été diverses : sensibilisation TEOMI et tri, animations scolaires, manifestations... Cette campagne, achevée en août 2019, se poursuit depuis octobre 2019 avec une personne en service civique qui accompagne les missions de l'agent de sensibilisation au tri.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du contenu du rapport 2019 relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets présenté en annexe.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC